

**CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE « Cartes postales d'Europe »**

**Du 5 mars au 15 avril 2024**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

*A joindre obligatoirement avec les photographies*

NOM : ..... PRENOM : .....

Demeurant : .....

Courriel : .....

Tel. ....

Nombre de photos et leur thème :

Photo n°1.....

Photo n°2.....

Photo n°3.....

*Si candidat majeur :*

Je soussigné(e), Nom..... Prénom.....

- déclare être l'auteur(e) de l'ensemble des photographies que je présente au concours de photographie « **Cartes postales d'Europe** » Organisé par le Conseil Antonien des Européens de la ville d'ANTONY ;

- déclare avoir obtenu l'autorisation des personnes reconnaissable sur les photos (le cas échéant) ;

- reconnais avoir pris connaissance du Règlement et l'accepter sans réserve.

*Si candidat mineur :*

Je soussigné(e), Nom..... Prénom.....

-déclare que mon enfant mineur (NOM – PRÉNOM) .....

..... est l'auteur(e) de l'auteur(e) de l'ensemble des photographies qu'il présente au concours de photographie « **Cartes postales d'Europe** » organisé par le Conseil Antonien des Européens de la ville d'ANTONY ;

- déclare avoir obtenu l'autorisation des personnes reconnaissable sur les photos (le cas échéant) ;

- reconnais avoir pris connaissance du Règlement et l'accepter sans réserve.

Fait le ..... /..... /..... à .....

Nom Prénom : .....

SIGNATURE

## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

*A joindre obligatoirement si des personnes sont identifiables sur les photos*

*A remplir par des personnes photographiées ou, pour des mineurs, par leurs représentants légaux*

Je soussigné(e) Nom et Prénom de la personne photographiée :

.....

Demeurant : .....

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise M/Mme [Nom et le Prénom de l'auteur de la photo] .....à réaliser des prises de vue photographiques me représentant ou représentant mon(mes) enfant(s) mineur(s) .....[Nom et le Prénom du mineur photographié].

Je reconnais avoir été informé et accepte que les images me représentant ou représentant mon (mes) enfant(s) sus nommé(s) soient exploitées dans le cadre du concours de photographie « **Cartes postales d'Europe** » organisé par le Conseil Antonien des Européens de la ville d'ANTONY qui aura lieu du 5 mars au 15 avril 2024.

J'autorise l'utilisation de ces photographies, sous toute forme et tous supports, lors des expositions organisées sur le territoire de la ville d'ANTONY, sur son site internet, ses réseaux sociaux et dans le journal de la ville, pour une durée de douze mois suivant la date de signature des présents et ce, intégralement ou par extraits.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi-même, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait le ..... /..... /..... à .....

Nom Prénom : .....

SIGNATURE

## REGLEMENT

### CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE « Cartes postales d'Europe »

Du 5 mars au 15 avril 2024

#### Article 1 : Organisation

Le concours « **Cartes postales d'Europe** » est organisé par le Conseil Antonien des Européens de la ville d'ANTONY (92160).

Le concours est gratuit et ouvert aux photographes amateurs, habitant à ANTONY (sauf membres du comité de sélection et leurs familles.)

#### Article 2 : Thème du concours

L'objectif du concours est de mettre en lumière la richesse du patrimoine culturel européen au travers des thématiques suivantes :

- Les rencontres
- Les paysages
- Les traditions
- La gastronomie
- L'architecture
- Les curiosités

Il peut s'agir de photographies documentaires, poétiques, insolites ou drôles.

Elles doivent être accompagnées d'un court texte expliquant leur thématique.

#### Article 3 : Inscription

Les candidats doivent compléter le formulaire d'inscription, le formulaire du droit à l'image, le règlement et les envoyer avec les photographies au format 30 X 40 avec l'indication : Concours « **Cartes postales d'Europe** » Au plus tard le 15 AVRIL 2024

En format numérique .jpeg (poids maximum de 15 Mo par photographie) à l'adresse : [conseil.europeen@ville-antony.fr](mailto:conseil.europeen@ville-antony.fr)

Un maximum de 3 photographies par participant est accepté.

Elles peuvent être réalisées en noir et blanc, sépia ou couleur.

Il peut s'agir de photographies en pleine image, diptyque ou en mosaïque.

Les auteurs des photographies sélectionnées seront informés par courriel.

Aucun frais de participation ne peut être pris en charge par les organisateurs.

Tout éventuelle interrogation peut être adressée à l'adresse : [conseil.europeen@ville-antony.fr](mailto:conseil.europeen@ville-antony.fr)

#### **Article 4 : Validité de la participation**

En remplissant le formulaire d'inscription, le participant confirme qu'il a lu et accepte sans réserve le présent Règlement.

En participant au concours, les photographes garantissent être les uniques auteurs de l'ensemble des photographies qu'ils soumettent, de détenir les droits de propriété intellectuelle y afférents et attestent que les informations transmises en relation avec le droit à l'image sont exactes.

Tout participant garantit en conséquence que les photographies qu'il soumet constituent des œuvres originales dont il est l'auteur, qu'elles ne portent pas atteinte aux droits d'un tiers et qu'il fera son affaire de toute réclamation ou revendication introduite par un tiers ou un titulaire du droit à l'image.

#### **Article 5 : Comité de sélection et Prix**

Les photographies seront soumises à la sélection des membres du Conseil Antonien des Européens.

Les photographies seront appréciées sur leur qualité, l'originalité et le traitement du thème.

Les photographies sélectionnées seront exposées dans différents lieux publics de la ville d'ANTONY et lors d'événements publics organisés par celle-ci ou par le Conseil Antonien des Européens, (notamment lors de la Journée des Européens 2024, le hall de l'Hôtel de Ville, le cinéma le Sélect, lors de la Journée de la photographie 2024).

Parmi les photographies sélectionnées, les photographes se verront récompensés par divers lots.

#### **Article 6 : Propriété intellectuelle**

Les photographes gardent intégralement leurs droits d'auteur.

Chaque photographe autorise, à titre gratuit, pour la durée de chaque événement concerné, l'exposition de ses photographies, dans différents lieux publics de la ville d'ANTONY et lors des événements publics organisés par celle-ci ou par le Conseil Antonien des Européens.

#### **Article 7 : Droit à l'image**

L'auteur des photographies devra disposer d'une autorisation des personnes photographiées reconnaissables sur les photographies et joindre au formulaire d'inscription l'Autorisation d'utilisation d'image dûment complétée.

#### **Article 8 : Protection des données à caractère personnel**

Les données personnelles recueillies à l'occasion de ce concours seront traitées conformément à la réglementation en vigueur et conservées exclusivement par les organisateurs pour la durée strictement nécessaire à l'organisation du concours et des événements associés avec celui-ci.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité sur leurs données à caractère personnel ainsi que du droit de limitation et/ou d'opposition au traitement.

Ces droits peuvent être exercés auprès de [communication@ville-antony.fr](mailto:communication@ville-antony.fr)

Une réclamation peut également être formulée auprès de la CNIL.

## **Article 9 – Responsabilité**

La responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée et aucune réparation ne pourra être sollicitée en cas d'un éventuel dysfonctionnement ou si, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs le concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

Fait le ..... /..... /..... à .....

Nom Prénom : .....

SIGNATURE (obligatoire)